



Prix inférieur sur internet par rapport au magasin

Par **BABETH64**, le **04/09/2012** à **17:21**

Bonjour,

Samedi 1er septembre je me suis rendue dans un magasin Deco Plus Parquet et j'ai commandé et payé mon parquet contrecollé, 44.10 m² à 39.90 euros hors taxes du mètre carré.

Lundi 3 septembre, voulant montrer à des amis le parquet que j'avais choisi, je me rends sur leur site internet et, oh surprise ! mon parquet est à 29.90 euros HT du mètre carré, soit près de 530 euros TTC de différence sur la facture globale.

Un peu exaspérée, j'ai pris contact avec le vendeur qui m'a conseillé de leur envoyer un mail, pour lui il s'agissait d'un tarif promotionnel mis en ligne le Lundi.

Réponse du service clientèle : il s'agit bien d'un tarif promotionnel, au-revoir madame !

Pourtant il n'est nulle part spécifié sur leur site qu'il s'agit bien d'une promotion d'autant qu'ils affichent une garantie de prix les plus bas en promettant de rembourser 2 x la différence si l'on trouve moins cher ailleurs. Là le prix moins cher n'est pas ailleurs mais chez eux...

Pourriez-vous me dire si je dispose d'une possibilité de recours ?

Merci par avance de aide

Cordialement

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **16:06**

Bonjour

Prenez conseil auprès des services de la répression des fraudes.

Si il y a une arnaque de la part du vendeur, vous le saurez.

Par **BABETH64**, le **05/09/2012 à 16:16**

merci...